



Communiqué de presse

Votation du 24 novembre 2024 : la Chambre valaisanne d'agriculture prend position

La Chambre valaisanne d'agriculture a examiné les objets en votation populaire du 24 novembre prochain. Au plan fédéral, la CVA prend position contre le projet d'extension des routes nationales. Au plan cantonal, la CVA soutient la loi-climat.

Parmi les objets fédéraux, la CVA prend position sur l'Arrêté fédéral sur l'étape 2023 d'aménagement des routes nationales. Il s'agit de l'élargissement du réseau autoroutier en 6 lieux différents de Suisse. Selon les explications du Conseil fédéral, ces 6 chantiers vont empiéter sur 53 hectares, dont des terres agricoles. 10 hectares de surface d'assolement (SDA), les meilleures terres cultivables du pays, seront perdus. Le comité de la CVA estime que la sauvegarde des terres agricoles, tout particulièrement la sauvegarde des SDA, n'est pas suffisamment prise au sérieux lors de la pondération des intérêts. La destruction de terres cultivables ne se compense pas : c'est une réduction définitive de la capacité de production alimentaire de notre pays. La CVA s'engage fermement en faveur de la préservation des terres agricoles. Bien que le Valais ne soit pas concerné par ces projets autoroutiers, le comité de la CVA recommande de refuser l'Arrêté fédéral sur l'étape 2023 d'aménagement des routes nationales.

S'agissant de la votation cantonale sur la loi-climat, le comité de la CVA appelle à rejeter le référendum et à soutenir la loi. Le Valais est une des régions du continent européen dans lesquelles le changement climatique est le plus prononcé. L'agriculture valaisanne est particulièrement impactée. Mais elle peut aussi contribuer à freiner le changement climatique en captant davantage de gaz à effet de serre. La loi-climat sera incontestablement un levier de financement indispensable pour soutenir, d'une part, des mesures visant à réduire l'empreinte-carbone de notre société et, d'autre part, des adaptations structurelles afin de maintenir une production locale et durable de denrées alimentaires. Le comité de la CVA recommande d'accepter cette nouvelle loi cantonale.

Conthey, le 18 octobre 2024

Pour tout renseignement supplémentaire :

Willy Giroud, président de la CVA

079 597 55 21

Pierre-Yves Felley, directeur de la CVA

076 427 10 30